

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~

Délibération n° 2013-10 du Comité syndical du Vendredi 1<sup>er</sup> Février 2013

~~~~~

DEMANDE DE SUBVENTIONS – PEPINIERE D'ENTREPRISES 2013

L'an deux mil treize le premier février à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 24 janvier 2013.

Etaient présents ou représentés :	Bernard FABREGUETTES, Jean-Louis LACROIX, Laurent DUPONT, Henri SOBELLA, Alain CAZORLA,, Joëlle GOUDAL, Jean-Marcel JOVER, Jacky GALABRUN, Philippe SALASC, Eric PALOC, Bernard DOUYSET, Louis VILLARET, Pierre GUIRAUD, Marie-Christine BOUSQUET, Michel GUIBAL, Manuel DIAZ, Luc VIALA
Absents ou excusés :	Olivier BRUN, Gérald VALENTINI, Christian BILHAC, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, André GAY, Hadj MADANI, Yves BAILLEUX MOREAU, Michel SAINTPIERRE, Claude CARCELLER, Frédéric ROIG, Roger FAGES, Rémy PAILLES, Alain CHALAGUIER
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 17	

Vu le budget prévisionnel 2013 de l'action voté lors du Comité syndical du 20 décembre 2012

Considérant la nécessité de mettre à jour ce budget prévisionnel en fonction du budget primitif du Sydel,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'autoriser** le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération auprès du Conseil général de l'Hérault et du Conseil régional du Languedoc Roussillon, de l'Etat, de l'Europe et de tout autre organisme autorisé. Le total des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération, soit 167 238 € TTC
- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement ci-dessous :

Plan de financement 2013 actualisé :

Poste	Dépense		Recettes		
	Montant HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération	Origine du financement	Montants HT	Pourcentage du coût prévisionnel de l'opération
60 Achats	3 964.54	2.5%	Région	35 200.00	22.6%
61 Services extérieurs	47 712.87	30.7%	Conseil Général 34	24 200.00	15.6%
62 Autres services extérieurs	11 076.59	7.1%	Autofinancement	31 105.26	20%
64 Charges de personnel (équivalent à 2 ETP)	92772.28	59.7%	FSE	65 020.28	41.8%
Total des dépenses de fonctionnement	155 526	100%	Total des subv publiques	124 420.28	80%
Total des dépenses d'investissement			Total des autres financements		
Coût total du projet	155 526	100%	Montant total des recettes	155 526	100%
Total général HT	155 526	100%	Total général HT	155 526	100%
Total général TTC	167 238	100%	Total général TTC	167 238	100%

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication le 07/02/2013


- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 7 février 2013

Publiée le 7 février 2013

Transmise le 7 février 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET